



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE**

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2023

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Décision DB 2023-075

Modification du plan de financement des travaux de rénovation énergétique du siège administratif

Date de convocation : 11/10/2023	Liste des délibérations affichées le :	
Membres en exercice : 10	Présents : 6 à l'ouverture de la séance	
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Autres absents : 4	Votants : 6

Présents : Francis SAVY, Yves ANIORT, Anthony CHANAUD, Jacques MAMET, Christian SOULA et Alfred VISMARA.

Procurations : Néant

Excusés : Elvire ANDREWS, Jacques GALY, Mohamed EL HABCHI et Bernard VAQUIÉ.

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Anthony CHANAUD

La CCPA s'est engagée dans une démarche active pour diminuer son empreinte écologique, et ainsi lutter à l'échelle du territoire contre les effets du dérèglement climatique.

L'un des axes de déploiement de cette démarche réside dans la rénovation énergétique, et l'analyse des performances des bâtiments intercommunaux a permis d'identifier le siège administratif comme une des priorités des projets de rénovation énergétique.

Il est apparu en effet à l'issue de l'audit énergétique effectué par le cabinet QCS Services en partenariat avec le SYADEN, un gain potentiel de

- 85% en consommation d'énergie (82 560 Kwh/an à l'heure actuelle),
- et de 88% en émissions de gaz à effet de serre (16,75 tonnes/an à l'heure actuelle);

Pour un bouquet de travaux incluant :

- l'isolation des murs, combles et toiture, avec intégration d'un système de ventilation,
- la mise en place de panneaux photovoltaïques,
- le remplacement des menuiseries,
- le remplacement de l'éclairage intérieur,
- et le remplacement du système de chauffage.

Selon l'étude de faisabilité élaborée par l'architecte désigné par la CCPA pour l'ensemble du projet de rénovation énergétique du siège administratif présentée en séance, le montant des travaux nécessaires est estimé à 344 750,00 € HT.

Par décision du Bureau n° DB 2023-059, il a été établi un budget prévisionnel de l'opération, maîtrise d'œuvre incluse, et un plan de financement qu'il convient de modifier comme suit :

Dépenses HT		Financement		
Menuiseries extérieures	115 000,00 €	Etat - Fonds vert	35%	126 092,40 €
Isolation murs	84 000,00 €			
Isolation combles et toits	33 750,00 €	Etat - DETR	30%	108 079,20 €
VMC	5 500,00 €			
Système de chauffage	42 000,00 €	Région Occitanie	15%	54 039,60 €
Eclairage	23 000,00 €			
Photovoltaïque	25 000,00 €	Autofinancement CCPA	20%	72 052,80 €
Autres - finitions	16 500,00 €			
Maîtrise d'œuvre	15 514,00 €			
TOTAL	360 264,00 €	TOTAL	100%	360 264,00 €

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Bureau de la communauté n° 2023-059 du 28 juin 2023 portant approbation d'un plan de financement des travaux de rénovation énergétique du siège administratif,

Vu le rapport d'audit énergétique du siège administratif remis par le cabinet QCS services le 17 novembre 2022,

Vu l'étude préliminaire effectué par le cabinet d'architecture Villes et vies, représenté par madame Hazar CARON,

Considérant l'intérêt des rénovations énergétiques des bâtiments intercommunaux dans la période économique et climatique actuelle,

Après en avoir délibéré,

Membres présents	6	Suffrages exprimés	6
Retraits avant vote	0	Pour	6
Abstentions	0	Contre	0

DECIDE :

- **Article 1 :** Le préprogramme présenté au rapport, et le budget prévisionnel de l'opération sont approuvés.
- **Article 2 :** Le Président est autorisé à solliciter les financements nécessaires par le dépôt de demandes de subventions.

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 20 10 2023
- ❖ et de sa publication le 20 10 2023